



**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2016-027

\* \* \*

**Objet :**

**Pôle médical – pédopsychiatrique.  
Demande de subvention au titre du FSIL – Année 2016**

Délibération affichée le :

**L'an deux mille seize et le vingt-deux mars à dix-huit heures trente**, le Conseil Municipal de la commune de GIGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean François SOTO, Maire.

**Etaient présents :**

MM. SOTO Jean-François – SERVEL Olivier – CHRISTOL Marcel – SOREL Joëlle – LABEUR Martine – BLANES Michel – COLOMBIER François – LEROY Annie – DURAND Véronique - DEHAIL Francine – SANCHEZ Marie-Hélène – VAILHE Bruno — LONGIN Thierry – BONNET Jean-louis - DEBEAUCE Christine – CABOCHE Chrystelle – NADAL Olivier – ADELAERE Sylvain – MATEO Amélie – GOMEZ René – CONTRERAS Sylvie – LECOMTE Olivier – SUQUET Maguelonne

**Pouvoirs :** BIESSE Frédérique à SANCHEZ Marie-Hélène - FALZON Serge à LEROY Annie - POURTIER Jean Luc à COLOMBIER François - PANTALEONE Alexandra à SOREL Joëlle – EDMOND-MARIETTE Gérard à LECOMTE Olivier - DEJEAN Anne Marie à CONTRERAS Sylvie  
Convocation du 15 mars 2016

Mme Amélie MATEO est élue secrétaire à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée le projet de création d'un pôle médical-pédopsychiatrique dans les locaux « le Micocoulier » rénovés et réhabilités en conséquence.

Ce pôle prévoit le regroupement de services en un lieu unique, permettant la mutualisation de certaines fonctions dont celles de l'accueil. Seront présents :

- Le CMPEA Centre médico-psychologique de l'enfant et de l'adolescent
  - Le CAMSP Centre d'action médico-sociale précoce
- tous deux portés par le CHU de Montpellier ainsi que
- Le CMPP Centre médico-psychopédagogique porté par l'association « PEP 34 ».

Le montant des travaux de réhabilitation est évalué à 494 200 € HT soit 371 000 € HT + 60 000 € HT / traitement amiante.

Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une aide financière auprès des services de l'Etat au titre du FSIL – Année 2016 pour un montant de 98 840 € sachant qu'à ce jour, le Conseil Départemental 34 a accordé une subvention de 97 000 € et la CCVH un fonds de concours de 82 000 €.

Après avoir entendu l'exposé de son Président, le Conseil par **29 voix POUR (unanimité)**

- **ADOpte** l'opération présentée.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une aide financière auprès des services de l'Etat au titre du FSIL – Année 2016 pour un montant de 98 840 €.

Ainsi fait et délibéré à GIGNAC, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,  
Jean-François SOTO.